

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier**VERBATIM DE LA RÉUNION DE CLÔTURE**
Les premiers enseignements du débat
5 août 2015 – Saint-Hilaire-de-Riez**En tribune****Commission particulière du débat public :**

Jacques ROUDIER, président
Dorothee BRIAUMONT, membre de la CPDP
Aurélie COUTURE, membre de la CPDP
Jean- Marc REBIERE, membre de la CPDP

Maîtrise d'ouvrage :

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, président du Conseil d'administration des Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier
Raphaël TILOT, directeur du projet
Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Intervenants :

Laurent BOUDELIER, maire de Saint-Hilaire-de-Riez

Début de la réunion de débat public à 19 h 40

100 participants

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Si vous voulez bien prendre place, nous allons donc commencer cette réunion de clôture qui sera la dernière de ce débat public sur le parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Et conformément à la tradition, nous allons commencer par le mot d'accueil républicain, et je vais tout de suite donner la parole à monsieur Laurent BOUDELIER, qui est le maire de Saint-Hilaire-de-Riez, qui nous accueille dans sa commune.

Monsieur le Maire, à vous.

Laurent BOUDELIER, maire de Saint-Hilaire-de-Riez

Je vous remercie. Merci, Monsieur le Président. Monsieur ROUDIER, Mesdames, Messieurs, Messieurs les Directeurs du projet, si j'ai bien suivi, je vous salue et je vous remercie de finir et de clôturer par Saint-Hilaire-de-Riez, chef-lieu de canton, commune très tournée vers la mer, 12 kilomètres de façade maritime, c'est quand même très très important sur l'implantation du parc éolien de l'île d'Yeu et de Noirmoutier. Je ne parlerai pas en tant que conseiller départemental ce soir, vous savez que le département de la Vendée est favorable au projet de l'éolien actuel sur l'île d'Yeu et Noirmoutier. Je parlerai plutôt en tant que représentant de la communauté de communes du pays de Saint-Gilles. Et vous le savez, la communauté de communes du pays de Saint-Gilles est aussi favorable et a produit un cahier d'acteur qui est soumis justement à avis de la commission. Ce cahier d'acteur résume la position du pays de Saint-Gilles : sur la communauté de communes, nous sommes prêts à participer à la réussite du parc éolien. Il y a un souci économique important sur notre territoire, c'est le chômage : plus de 900 chômeurs sur Saint-Hilaire-de-Riez pour 4000 actifs, par exemple. Donc, nous pensons qu'en terme de développement économique, en terme de croissance, en terme de relai aussi, parce qu'il va bien y avoir besoin de logistique sur notre territoire et sur le pays de Saint-Gilles. Donc, on pense que Saint-Hilaire-de-Riez peut aussi tirer son épingle du jeu de cette promesse de la croissance bleue, qui est à la fois la pêche, bien sûr, classique, à la fois l'éolien, mais aussi les bureaux de sources marines. Vous le savez, à Saint-Hilaire-de-Riez, il y a un projet d'implantation d'entreprises de traitement des algues, c'est assez nouveau, mais sur les algues rouges, la Soleria, on a un afflux d'algues rouges important. Il y a un potentiel de créations d'emplois très, très important pour Saint-Hilaire-de-Riez, plus de 100 emplois directs, peut-être 200 emplois indirects, et puis à terme, la porte d'entrée d'un nouveau monde, c'est l'algoculture directement sur la Vendée. Donc, on est très favorable.

Tout cela pour vous dire que sur la communauté de communes donc... la Vendée produit 10 % d'énergie qu'elle consomme, et demain, avec les éoliennes, a priori 25 %. Donc, c'est dans cet esprit conquérant et solidaire que notre territoire vendéen, et de la communauté de communes, et de Saint-Hilaire-de-Riez, est tout à fait disposé à s'engager aux côtés de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier pour que le futur parc éolien offshore de la Vendée soit un véritable succès.

Je vous souhaite une bonne réunion publique.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Maire.

La réunion de clôture participe d'un dispositif qui n'est pas le dispositif habituel. Par conséquent, il n'y aura pas d'indication sur ce que c'est que le débat public. Il n'y aura pas de présentation du projet par le maître d'ouvrage. Nous sommes ici ce soir pour avoir un premier échange, ou un échange de fin de processus sur ce que les uns et les autres, un peu à chaud, nous avons entendu et retenu de ce qui a été échangé au cours du débat. Alors, ce n'est pas la version définitive que sera le compte rendu, le moment venu, et puis ce que sera la prise de position du maître d'ouvrage qui suivra, mais c'est une première occasion d'un peu faire la synthèse des échanges que nous avons eus tout au cours du dispositif.

Trois temps, entrecoupés donc d'échanges avec vous. Premier temps : je donnerai quelques indications sur ce que la commission retient de l'organisation et du déroulement du débat. Ensuite, je passerai, après quelques échanges avec vous, la parole au maître d'ouvrage pour qu'il donne des indications sur les enseignements ou les premiers

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

enseignements qu'il a, de son côté, retirés de ce débat. Nous aurons un deuxième temps d'échanges, et après, je ferai une première synthèse sur le contenu du débat et tout ce qui a été dit sur le projet, avant d'avoir un dernier temps d'échanges entre nous.

Ceci étant, pour ne pas complètement perdre les bonnes habitudes, nous allons, en préambule, passer une dernière fois le film que nous aimons tous, et qui sera une façon de rentrer dans le sujet pour nous remettre en conditions pour la séance de ce soir.

Voilà, place au cinéma, si vous le voulez bien.

Diffusion d'une vidéo.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Premier point, donc : que retient la commission sur le déroulement du débat ?

Voilà les chiffres clefs, certains d'entre eux sont connus : 8 réunions publiques, 5 ateliers, 6 débats mobiles, 4000 visiteurs sur le site internet, 250 internautes qui ont suivi les deux séances qui ont été retransmises, plus de 900 participants – c'était le chiffre avant cette séance, il nous appartiendra de l'actualiser – 3 expositions des photomontages dans des lieux publics, une centaine d'abonnés sur Twitter, et puis des questions, des points de vue, et puis des articles de presse sur lesquels je reviendrai un peu plus loin. Voilà quelques chiffres essentiels.

Que dire du déroulement du débat ? Première observation, et c'est un grand classique du débat public, il y a évidemment eu des interrogations sur l'utilité du débat : y a-t-il vraiment lieu de débattre dès lors que, pour certains, tout était d'ores et déjà déterminé ? Autre remarque préliminaire ou initiale, c'est que ce débat se déroulait dans un cadre qui a été rappelé, et qui avait notamment comporté le choix des zones dites propices, c'est-à-dire des zones susceptibles de recevoir un parc éolien. Et des demandes ont très clairement été exprimées pour que ce choix-là soit également un élément de débat public, ce qu'il n'a pas complètement été. Troisième observation, troisième élément qui a conditionné le déroulement du débat, c'est qu'un des préalables à dès l'origine été purgé, c'était la question d'un potentiel troisième appel d'offres. Et là-dessus, l'État, dès la première séance, s'est clairement exprimé en disant qu'il ne prévoyait pas de proposer de zone propice au titre du troisième appel d'offres dans la zone entre les deux îles de Noirmoutier et d'Yeu, dans la zone qui nous intéresse aujourd'hui, ce qui a conduit à ce qu'il n'y ait pas de débat sur ce sujet-là qui vienne compliquer nos échanges.

Autre constatation que nous avons tous pu faire, en tout cas tous ceux qui ont suivi d'un peu près ce débat, c'est que ce débat a connu deux périodes différentes par leurs contenus, différentes par leurs participants, différentes, je dirais même, par leur atmosphère. C'est très clairement la période avant le 1^{er} juillet, et la période après le 1^{er} juillet. Et le fait que le débat ait été positionné dès l'origine à cheval sur cette date charnière, finalement, s'est révélé un choix judicieux, puisqu'il a permis d'élargir le spectre de ceux qui pouvaient y être associés.

Autre constatation sur le déroulement du débat, c'est qu'une des composantes était constituée des ateliers thématiques, nous en avons fait 5 sur différents sujets. Ils ont été, à l'évidence, des moments d'échanges constructifs, riches de contenu même s'ils étaient moins abondants en quantité de participants qu'on aurait pu l'espérer initialement.

Autre constatation, c'est que globalement, les documents initiaux qui ont été mis sur la table par le maître d'ouvrage ont été très peu critiqués. Ce n'est pas là-dessus que les critiques ont été les plus nombreuses à s'exprimer, on en prend acte. Je pense que c'est le fruit d'un travail conjoint du maître d'ouvrage et de la commission particulière qui a eu à les regarder avant qu'ils soient mis à votre disposition.

Autre constatation, c'est que le maître d'ouvrage a été amené, dans le cours des échanges, à se référer à deux éléments incontestablement importants, mais qui en même temps ont leurs limites par rapport au débat public. L'un de ces éléments, c'est l'appel d'offres, et les termes de la réponse qu'il a fournie au départ et qui fige une partie des dispositions du projet, bien évidemment ; et puis, le deuxième élément auquel il s'est référé dans ce débat, cela a été l'étude d'impact. Mais l'étude d'impact, c'est un événement lointain encore, incertain ou à construire, et qui par conséquent ne répond pas en soi à un certain nombre des questions qui ont été posées, d'où le diagnostic que je porte – que certains partageront,

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

d'autres, sans doute pas – ou que la commission porte, qui est qu'il reste des insatisfactions sur les réponses qui ont été apportées par le maître d'ouvrage au cours du débat.

Quelques données complémentaires par rapport aux contributions qui ont été reçues, à ce stade. Sur les questions reçues, il y a eu 85 questions de posées, il n'y en a que 49 auxquelles la réponse est aujourd'hui en ligne. Donc, on est à un tout petit plus de 50 %. Ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a eu beaucoup de questions déposées après le 20 juillet, en fait, et donc il y a beaucoup de questions récentes et fraîches, et donc le travail de rédaction par le maître d'ouvrage, de vérification et validation par la commission, pour un certain nombre, est activement en cours. En tout cas, il sera répondu à toutes les questions, et le plus rapidement possible. On a donné ici les indications sur les principaux thèmes qui ont été abordés, le calendrier, l'économie du projet, ses caractéristiques techniques, et puis l'impact sur les différents thèmes que sont les activités économiques, l'environnement, les paysages, et 5 questions ont porté non pas sur le projet, mais sur le débat public lui-même.

Les points de vue, ce sont les expressions exprimées par, essentiellement, les personnes morales. Il y en a eu au total 26, dont la plupart sont constitués de cahiers d'acteurs, 19 cahiers d'acteurs ont été déposés, vous le voyez avec une répartition à peu près équilibrée entre acteurs économiques, associations et collectivités territoriales. Et là encore, trois thèmes principalement abordés dans ces cahiers d'acteurs : l'environnement, l'impact visuel, et les retombées économiques et l'emploi qui y est associé.

Sur les avis et opinions, il y en a 20 qui ont été recueillis, avec comme thèmes abordés les oppositions exprimées au projet, qui font beaucoup référence à l'impact visuel, et puis dans ces avis et opinions, de nombreux points de vigilance qui sont signalés, qu'il s'agisse de l'environnement, de la pêche ou d'un certain nombre de questions sur les emplois qui sont attendus ou annoncés à la suite du projet.

Deux focus complémentaires. L'un sur les débats mobiles, qui étaient une forme pas complètement habituelle des débats publics, que nous avons été amenés à augmenter durant la période du début de mois de juillet. Cela a été des moments de rencontres assez intenses. Au total, de l'ordre de 400 personnes avec lesquelles la commission, le maître d'ouvrage, les participants ont eu un échange au cours de ces cinq séances. Des échanges oraux riches et intéressants, de l'information largement diffusée. Une difficulté qui subsiste, c'est qu'assez peu d'éléments restituables subsistent au terme de cet échange, et nous aurons à nous interroger, du côté de la commission, pour voir comment on peut rendre compte de ce qui s'est dit au cours de ces moments.

On avait aussi, au tout début du processus, organisé trois ateliers dans deux lycées de La Roche-sur-Yon, dans des classes de filières technologiques, assez proches notamment de la construction et des énergies marines renouvelables. Tout cela était une opération qui était faite en lien avec un effort initié par la mairie de l'île d'Yeu pour faire connaître les métiers et les activités de ces secteurs-là. Au total, nous avons eu 77 élèves qui ont participé à deux sessions de deux demi-journées, avec un bon accueil, une forte implication des enseignants et des lycéens. Bon, une constatation, des échanges qui ont été intéressants, et en même temps, la constatation que ces jeunes filles et jeunes gens ont une pratique encore modérée du débat, en fait. Et par conséquent, la constatation qu'ils sont presque tous du même avis, en fait, les opinions sont très homogènes, avec en général un ou deux qui ont une opposition un peu contraire à la majorité des participants, et une habitude de l'argumentation et du débat que j'ai qualifiée d'inégale. Et en même temps, on a bien senti que leur encadrement avait fait un effort significatif pour les préparer et les acclimater à cette section, donc c'était pour nous à la fois très vivant et intéressant.

Dernier point que je voudrais signaler, je ne l'ai pas mentionné sur le transparent, je vais le faire par oral : il y a dans ce dispositif de débat public également un dispositif, un processus mis en place, d'évaluation. Il vous a été demandé à plusieurs reprises d'y contribuer. Nous le faisons avec des étudiants de l'université de Nantes, et à la fois en mélangeant l'exploitation de questionnaires et puis une approche plus qualitative puisqu'ils sont présents, et des observateurs attentifs, à la fois de nos séances publiques et de nos ateliers, et nous en attendons un éclairage complémentaire intéressant sur ce qu'a été ce débat public.

Voilà donc ce que je souhaitais dire dans cette partie de notre séance sur ce qu'a été le débat public, sur le ressenti qu'en a la commission particulière, et je propose maintenant que ceux qui le souhaitent, plutôt sur cette thématique-là – nous traiterons après du projet lui-même, de son contenu, de ses caractéristiques, et de ses modalités de mise en œuvre – que ceux qui souhaitent faire un commentaire ou poser une question sur le déroulement du débat lèvent la main s'ils le veulent bien.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Qui souhaite intervenir ? Monsieur, là-bas au fond, puis après, ici, si vous le voulez bien. Comme d'habitude, je vais le rappeler, il vous est demandé, pour la transcription du débat et donc la postérité, de bien vouloir vous présenter au moment où vous prenez la parole. Merci.

José JOUNEAU, Président du Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins Pays de Loire

Je profite de ce débat de clôture du débat public, justement parce que c'est un débat public, que ce soit dit haut et fort, et j'espère avec beaucoup de modération, que tout ne peut pas être dit sur les réseaux sociaux, par exemple, et sur internet. Je vais m'en prendre un petit peu au collectif de l'île d'Yeu, qui dit, je cite, en sortant du contexte un petit peu, comme vous l'avez dit, Président, tout à l'heure, on a écludé le troisième appel d'offres, on fait un amalgame un peu malsain justement du premier, du deuxième, et du troisième appel d'offres, je cite : « cliquez sur l'image pour l'agrandir ». Il le dit également ici, on parle de moi. « Devons-nous en conclure que pour développer une nouvelle activité, sans doute pleine d'avenir, mais également pleine d'interrogations, nous devons déduire une activité plus ancienne et qui, de plus, fait partie de notre patrimoine commun et historique ? ». Et j'assume ces dires. « Mais son opinion ne l'empêche pas d'approuver le projet de Noirmoutier-Île d'Yeu. Dans ces circonstances, on peut se demander quelle a été la compensation offerte, et si tous les marins-pêcheurs en bénéficieront. José JOUNEAU, prêt à suicider sa profession ». Je me dis aujourd'hui que certaines interrogations, et certaines manières de voir relèvent de la diffamation. Je n'en ferai pas une affaire d'État, c'est pour cela qu'on n'a pas réagi sur les réseaux sociaux, mais je souhaite que ce que j'ai dit l'autre jour au débat public consacré justement à la pêche, où nos interlocuteurs devaient être dignes et crédibles, je pense que ces gens-là ne sont pas représentatifs, et ce qu'ils sortent, malheureusement, ne sont que des tissus d'inepties. J'espère que les choses en resteront là, sinon on empruntera une autre voie.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Une autre intervention ? J'ai cru voir lever la main ici.

Yves LE QUELLEC, Vendée Nature Environnement

Merci. Je vais peut-être commencer par une question pour vous, Monsieur le Président, et puis ensuite je donnerai un avis plus général sur le débat tel que vous venez de le résumer. La question : vous avez évoqué effectivement le fait qu'un groupe d'étudiants de l'université de Nantes a suivi les différentes réunions et ateliers. Peut-être que vous pourriez nous en dire un peu plus sur la façon dont leur travail va être valorisé dans le cadre de vos propres travaux de synthèse et de compte rendu, ou autrement ? Enfin voilà, je ne sais pas trop ce qui va être fait de ce travail.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Alors, la rubrique évaluation fait partie des figures imposées du compte rendu du débat. Et par conséquent, la synthèse de ce travail sera intégrée dans le compte-rendu que nous établirons, en en indiquant la provenance, bien évidemment. Voilà.

Yves LE QUELLEC, Vendée Nature Environnement

D'accord, merci. Donc, le débat qui se clôture, j'ai beaucoup de points communs avec votre rendu. Je serai peut-être plus sévère quand même sur certains aspects, mais c'est un peu normal : chacun son rôle. Je crois que finalement, on est face à un problème avec ce débat. C'est un dossier, un projet qui est issu d'un appel d'offres de l'État, qui est porté par un opérateur privé, un industriel. Bon, c'est logique, c'est normal, mais en même temps, le sentiment que j'ai depuis déjà pas mal de temps, c'est que la logique industrielle, finalement, consiste à considérer que l'essentiel du sujet reste et restera longtemps couvert par cette notion de secret industriel et secret commercial. Je ne vais pas insister sur notre divergence, qui est déjà très ancienne, et que j'ai exprimée à de nombreuses reprises, face au refus qui nous a été opposé, de voir verser au débat public des études finalisées que vous avez réalisées. Je constate simplement que le débat a souffert d'une absence d'informations suffisamment précises pour vraiment l'alimenter. Je pense que vous avez

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

dit, Monsieur le Président, « des ateliers constructifs » : moi, j'ai été frappé par le fait que souvent, autour de la table, on était coincé, on butait sur l'absence d'informations précises, l'absence de matière pour pouvoir travailler collectivement, réfléchir et avancer. Donc, je trouve que c'est dommage. J'ai le sentiment que du côté du consortium, c'est un peu une occasion manquée. Je le regrette d'autant plus que, vous savez, je l'ai dit aussi, que le mouvement que je représente soutient et souhaite le développement des procédures de type débat public tel que conçu par la CNDP.

Voilà grosso modo l'impression que j'ai, moi, tout au long de ce qui s'est exprimé du côté du maître d'ouvrage : c'est l'impression d'une communication très maîtrisée, pour ne pas en dire trop, et en même temps, à la place d'un véritable effort d'information qui aurait été absolument nécessaire au débat public. Donc, c'est un constat de déception sur la façon dont les choses se sont jouées.

Il y a des questions, effectivement, qui restent en suspens, qui ne sont pas des questions récentes : moi, j'ai posé des questions mi-juin, qui sont toujours en attente de réponse. J'ai posé une question par exemple sur la question des besoins et méthodes d'entretien des structures sous-marines, qui est un sujet qui a fait débat, qui a été évoqué. Pas de réponse, à moins que ce soit venu aujourd'hui, je n'étais pas chez moi, je n'ai pas vérifié, mais je ne crois pas. J'avais demandé aussi une chose qui me paraissait importante, à propos du projet Terr'Innove, dont on nous a parlé. Un projet territorial, travaillé par le consortium avec le Conseil départemental, qui vise à établir un diagnostic énergétique et à travailler vers un nouveau modèle énergétique territorial. Sujet quand même très important, parce que pour mémoire, je rappellerai que le département de la Vendée, qui se distingue souvent, c'est le département de la région qui a connu ces dernières années une hausse de 12 % de sa consommation électrique, quand celle de la région, dans la même période, baissait de presque 2 %. J'ai demandé que les premiers éléments conclusifs de ce projet Terr'Innove, dont on nous a dit qu'ils existaient, soient versés au débat. Cela me paraissait non seulement logique, mais nécessaire. Voilà, le débat se clôture, on n'a rien vu venir. Et puis juste une dernière... je n'ose pas dire un clin d'œil, mais... j'en rajoute un petit peu : dans la dernière réunion publique de La Barre-de-Monts, on nous a dit à la tribune qu'il y avait... que le consortium allait rendre sous un mois une étude sur les questions de sécurité. Point final, on n'en saura pas plus. J'imagine que l'étude est quasiment bouclée, s'il faut la rendre dans un mois. On aurait pu peut-être nous en donner les grandes lignes, ne seraient-ce que les grandes lignes. Non, on mentionne qu'il y a une étude qui va être rendue, et qu'effectivement, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, tout est renvoyé à l'enquête publique qui se tiendra dans plusieurs années.

Voilà, donc un sentiment de déception. J'avais dit, je crois, à Beauvoir-sur-Mer, que je ne voulais pas verser dans l'amertume. Cela reste un petit peu, quand même, litigieux.

Je m'en tiens là pour l'instant. Merci.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

D'autres interventions ?

Alors, sur les deux questions que vous avez rappelées, questions écrites, il y en a une qui est sur les questions de maintenance. Il n'y a effectivement pas eu de réponse parce qu'il y a eu des échanges continus et répétés entre la commission et le maître d'ouvrage sur cette question. Par contre, sur la deuxième, je pense que la réponse vous a été donnée, elle a été mise en ligne, mais elle ne vous a pas donné satisfaction, il me semble. De mémoire, c'est ce dont je me souviens, parce qu'il me semble que je l'ai vue passer.

Yves LE QUELLEC, Vendée Nature Environnement

J'avais posé une question en ligne sur laquelle j'ai eu une réponse, effectivement, et j'étais revenu, je crois que c'était à Beauvoir, sur le sujet, en demandant explicitement que les... puisqu'on nous avait dit que des premiers résultats étaient disponibles, j'avais demandé expressément que ces résultats soient versés au débat public. Et là-dessus, je n'ai pas eu de réponse.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Lucile FORGET, responsable du développement local

Bonjour, Monsieur. Lucile FORGET, responsable de l'équipe développement local éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier. On a donné de premiers éléments de réponse, effectivement, à votre question. Vous avez demandé des compléments d'information pour lesquels nous avons sollicité le conseil départemental de Vendée, puisque cette étude Terr'Innove est en fait commandée et réalisée pour le Conseil départemental, et donc les données ne nous appartiennent pas. Nous avons rédigé une réponse complémentaire qui a été soumise à la commission particulière. La commission particulière nous a répondu qu'il faut à nouveau plus de détails avant de soumettre cette réponse sur internet. Je vais néanmoins vous donner les éléments qu'on a donnés à la commission particulière, et avec l'accord du Conseil départemental de Vendée : donc, pour l'instant, l'étude n'est pas terminée. Elle s'achèvera entre septembre et décembre 2015. Donc, tant que l'étude n'est pas terminée, le conseil départemental ne souhaite pas communiquer là-dessus. Premier élément.

Deuxième élément de réponse : il va être organisé, à partir de janvier 2016, une réunion de restitution de cette étude par le comité départemental, qui invitera les parties prenantes concernées par cette étude, par ce bilan énergétique de la Vendée, auquel le conseil départemental décidera qui il convie ou pas. Voilà.

Et effectivement, la commission particulière nous avait demandé plus d'informations. Mais il ne m'appartient pas de les donner sans l'accord du commanditaire de l'étude, auquel les résultats appartiennent.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Monsieur TILOT, vous voulez faire un commentaire sur ce point-là ?

Raphaël TILOT, directeur du projet

Bonsoir à tous, je suis Raphaël TILOT, directeur du projet. Je vais rapidement commenter sur la question du partage des études, et ensuite passer la main à Claude MIDI sur la question liée à la sécurité, et la note qui a effectivement été soumise il y a quelques jours à l'État.

Concernant le partage des études, effectivement, nous en avons parlé plusieurs fois, on n'a pas pu donner satisfaction, donc on assume complètement cette position qui, par ailleurs, est la même que la position que les consortiums qui ont remporté le premier appel d'offres, sur 4 zones... ils ont pris les mêmes positions. Alors, on a néanmoins fait un effort de partager les conclusions des différentes études. On s'engage à continuer à partager ces conclusions, entre autres via l'instance de suivi de la concertation et les différents groupes de travail. La question revient souvent : est-ce qu'on fait le débat trop tôt, ou est-ce qu'on le fait trop tard ? Alors, c'est trop tard pour le choix des zones, elles sont déjà choisies, c'est trop tôt pour l'étude d'impact environnemental : elle est en cours. On est en cours d'étude. Donc effectivement, on partagera les choses au fil de l'eau un petit peu plus tard. Et bien sûr, durant l'enquête publique, tout cela sera partagé.

Clémence SORET, ingénieur autorisation et environnement

Pour ce qui est de l'étude sur la sécurité maritime, elle est imposée par le cahier des charges, ce qui correspond en fait à une note qu'on devait rendre au plus tard au 3 août 2015. Donc, c'est chose faite, c'est une note qu'on a rendue, entre autres, aux préfectures maritimes. Elle a été co-construite avec les services de l'État concernés et la préfecture maritime, et donc elle vise, sur la zone, à identifier tous les enjeux liés à la sécurité maritime, et à voir nous, en tant que maître d'ouvrage, les mesures qu'on va adapter pour limiter ces enjeux et ne pas venir interférer avec les activités existantes.

Donc après, il y avait une réunion spécifiquement sur la sécurité maritime la semaine dernière. Effectivement, il y a eu peu de questions sur cette étude, et on le regrette nous aussi en tant que maître d'ouvrage. Posez-nous des questions, on y répondra avec plaisir. On aurait aimé détailler davantage le contenu de cette étude, les enjeux et le but de l'étude. Il se trouve que cette réunion a été davantage axée sur la pêche ou l'environnement, ou un petit peu l'équilibre économique de ce projet. Mais en tout cas, pour ce qui est de la sécurité maritime, il est encore temps d'en parler, vous pouvez poser vos questions, et on y répondra.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

André BERTIN, Lumière et Beauté

Mon nom est André BERTIN, je suis représentant du groupe Lumière et Beauté de l'île d'Yeu. Alors, on nous invite à poser des questions sur la sécurité maritime. Alors, oui, j'ai une question, en fait j'aimerais parler un peu du risque de marée noire, dont on n'a pas parlé jusqu'à présent. Nous savons très bien que lorsqu'on fait une étude dans le cadre d'un projet de 2 milliards d'euros, l'étude... je peux vous le prédire, mais l'étude va vous dire que le projet ne présente pas de problème. Cela, je vous fais un pari. Donc, le problème de la marée noire est grave. Il va y avoir deux énormes, deux immenses parcs éoliens, de la taille de trois fois L'Île-d'Yeu, en mer, de part et d'autre du chenal d'accès au port de Saint-Nazaire. Ce chenal d'accès est emprunté par des bateaux de toutes les tailles, jusqu'à des pétroliers de 400 000 tonnes. Alors, je voudrais vous rappeler qu'en 1999, on a eu le drame de l'Erika, et que ce drame peut se reproduire. Alors, je ne doute pas que vos études vont dire que la sécurité a été prise en compte, et que le risque est faible ou modéré, et voilà, on approuve. Moi, je tiens, en tant que réaliste, à vous rappeler qu'un risque modéré prévu par une étude financée par le maître d'ouvrage en fait peut être un risque grand et inassumable. Voilà.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. D'autres questions sur ce débat ? Un commentaire sur ce point du maître d'ouvrage, même si on ne va pas refaire le débat sur la sécurité. Allez-y, Claude MIDI.

Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Effectivement, on ne va pas faire le débat, Monsieur BERTIN était présent à cette réunion, et donc a eu l'occasion de poser la question. On a répondu. Effectivement, l'étude dont Clémence vous a donné quelques lignes fait partie d'une étude beaucoup plus globale qui s'appelle une étude d'impact, dans laquelle nous sommes amenés à mesurer effectivement les risques associés à l'existence d'un parc éolien. Et quand on dit risque, il faut le prendre au sens positif du terme, c'est-à-dire la capacité à mesurer quels sont les différents impacts qui peuvent exister et de les prévoir. C'est le principe : on sort la tête du sable. Donc, c'est comme l'autruche, ce n'est pas parce qu'on sort la tête du sable qu'il y a plus de risques, c'est juste de mieux les connaître et donc de pouvoir, derrière, les travailler, les éviter au maximum, les réduire et les compenser. Donc, vous avez eu la réponse à la dernière réunion concernant ce point-là, par la préfecture maritime, et même le préfet maritime directement, qui est qu'effectivement ce point-là est étudié dans l'étude d'impact. Et lui-même – je pense qu'il faudra ressortir les verbatim de la réunion, que vous saurez relire – indiquait qu'effectivement, les parcs étaient suffisamment éloignés du chenal, mais que l'étude allait se poursuivre dans les mois qui viennent.

Alors effectivement, on revient au sujet qui était évoqué tout à l'heure par monsieur LE QUELLEC, qui est qu'on tombe à un moment où on est en train de faire un état initial dans ce projet, qui vous permet de poser un certain nombre de questions, nous encore d'ajuster notre projet, mais on n'a pas encore réalisé l'ensemble des études. On a pour cela quelque temps à faire, et on aura aussi beaucoup de temps pour revenir vers vous, pour vous les présenter, puisque ce projet ne serait construit que dans 4 ans, on ne commencerait la construction que dans 4 ans. On a encore le temps de bien le travailler, en transparence et avec vous.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose qu'on passe au temps suivant de notre séance, et par conséquent je vais demander – je pense que c'est monsieur SÉJOURNÉ qui va le faire – au maître d'ouvrage de nous indiquer les premiers enseignements qu'il tire de nos 3 mois de débat.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, Président du Conseil d'administration des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, donc je vais vous faire, en une petite vingtaine de minutes, un résumé de ce que le maître d'ouvrage a déjà analysé des enseignements des 100 jours de débat que nous venons d'avoir.

Quand ce débat a démarré, nous avons, en tant que maître d'ouvrage, pris l'engagement de profiter de cette période pour présenter notre projet, expliquer nos choix, répondre aux questions et recueillir des avis pour faire évoluer ce projet. Je pense que ces objectifs, chacun pourra apprécier comment ils ont été atteints, mais nous avons essayé de mener au mieux ces éléments de concertation. Je pense qu'il est utile, avant de rentrer dans les enseignements, de redire le sens, le pourquoi de ce projet.

Le pourquoi de ce projet, vous l'avez à nouveau vu dans le film : c'est un projet de transition énergétique. C'est un projet qui s'inscrit dans une politique importante de lutte contre le réchauffement climatique. Lutte mondiale, lutte au niveau du pays, mais lutte aussi que décline le département. Donc, c'est un projet au cœur des attentes du département.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que cela concourt à l'autonomie énergétique du département. Vous avez vu : pour 750 000 personnes, la consommation pourra être couverte par la production de ce parc, plus que la population de la Vendée.

Troisième élément : les retombées économiques, les retombées industrielles de ce projet sur le territoire de la Vendée, et au-delà du territoire de la Vendée, sur la région Pays de Loire et sur la France. C'est un objectif important, de créer une filière industrielle, et au-delà, d'optimiser les retombées économiques, que ce soit dans le domaine du tourisme, et de faire en sorte que ce parc puisse se développer en symbiose avec les activités existantes, et je pense notamment à celle de la pêche.

En résumé : le président a rappelé, effectivement, qu'il y a eu une participation croissante, logique, à partir du mois de juillet, avec une participation plus importante liée aux résidences secondaires. Et donc, nous avons regroupé les points d'attention, les points que nous retenons prioritairement, autour de 5 éléments :

- L'implication, le renforcement des attentes des habitants des deux îles au projet.
- Le sujet de l'environnement.
- Le sujet du tourisme et de l'innovation.
- La pêche et la sécurité, dont nous venons de parler.
- Et les retombées locales.

Il n'y a pas d'ordre, il n'y a pas de priorité entre ces 5 points, simplement, c'est pour la clarté du débat. Ensuite, je vous montrerai un slide sur les étapes suivantes de concertation, et le calendrier qui va suivre.

Slide suivante. Alors, un point qui peut paraître évident : nous étions, au départ, convaincus qu'il fallait porter une attention importante aux attentes, aux positions, de manière à associer au mieux au projet les habitants des deux îles, mais à l'issue de ces 100 jours, nous sommes convaincus qu'il faut encore renforcer cette implication. Comment ? D'abord, c'est une implication qui est à la fois générique. Il n'y a pas de thème qui doit être écarté du domaine d'échanges avec les habitants des deux îles, qui peut impacter le caractère insulaire des deux îles. Donc, nous voulons, dans les modalités, poursuivre la concertation en organisant des ateliers, des réunions spécifiques aux îles d'Yeu et de Noirmoutier, sur l'environnement, sur la construction et sur la maintenance, et nous avons noté un sujet particulier, notamment sur les îles, qui concerne comment va être organisée l'activité de maintenance. Comment l'emplacement de ces bâtiments va être fait ? Nous voulons bâtir une solution qui soit concertée avec ces parties prenantes.

Deuxième élément très important qui a été évoqué, c'est l'impact paysager. Nous, en tant que maître d'ouvrage, nous avons mis à disposition – et vous en trouvez encore deux exemples au fond de cette salle – des outils de simulation visuelle qui ont été réalisés pour ce débat. Nous comptons compléter au fur et à mesure – le débat est terminé –, mais nous comptons également compléter avec des comparatifs, avec des repères du paysage actuel depuis les deux îles, ou avec la photo de parcs existants, de manière à pouvoir obtenir les meilleurs niveaux d'objectivité de ces outils de

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

simulation visuelle. Et donc, nous voulons, sur ces bases-là, organiser des ateliers entre le public et des experts de la simulation visuelle. À cet égard, je rappelle que l'atelier paysager qui s'est déroulé le 7 avril nous paraît un très bon exemple de ce que nous voulons rééditer dans le futur.

Voilà, c'était le premier thème. Sur l'environnement : sur l'environnement, nous avons commencé à échanger sur ce sujet, nous sommes convaincus, effectivement, qu'il est important d'améliorer les connaissances environnementales de la zone, et de les partager. De partager ces résultats à la fois avec les associations, et en faisant en sorte que de nouvelles études, au-delà de celles qui sont déjà prévues, puissent être réalisées en fléchant une partie de la taxe éolienne qui sera perçue, vers l'acquisition de données environnementales. Mais également, puisque FNE l'a demandé auprès de la CNDP, en mettant à profit l'expertise complémentaire sur l'impact acoustique, qui est une étude importante, dont la présentation a été faite la semaine dernière, lors de la clôture du débat public du Tréport. Et donc, nous comptons le faire en créant un groupement d'intérêt scientifique associant des acteurs reconnus de l'environnement, pour permettre de suivre les impacts de ce projet et d'adapter les mesures. Cela, c'est le premier élément : amélioration des connaissances et partage.

Deuxièmement, il nous paraît aussi important d'aller jusqu'au public, jusqu'aux résidents. Et donc, de permettre, de partager les rapports et les analyses du groupement d'intérêt scientifique avec le public, au travers d'un bureau local d'information sur l'éolien en mer. Et donc, nous jalonnons cette période qui sera postérieure au débat public, avec des rendez-vous, avec les élus, avec les associations, avec le public, pour présenter les résultats des études réalisées.

Thème suivant. En fait, il y en a deux : le tourisme d'une part, l'innovation d'autre part. Le tourisme est un élément qui est effectivement essentiel, parce qu'il peut susciter des retombées économiques. Nous sommes frappés, en tant que maître d'ouvrage, d'analyser ce qu'il se passe sur des parcs éoliens offshore dans d'autres pays d'Europe. Nous constatons que lorsque le sujet du tourisme n'a pas donné lieu à des démarches d'accompagnement, il n'y a rien de positif qui puisse être dégagé de cette absence d'action. Par contre, ce que nous observons également sur certains parcs... j'en citerai un au Royaume-Uni, qui est Scroby Sands, où ce sujet a été pris à bras le corps, et 35 000 touristes par an viennent voir le parc sur une période de 8 mois d'ouverture dans l'année. Donc, il y a un levier de développement économique important pour peu qu'on s'en occupe et qu'on veuille bien l'organiser. Donc cela, c'est sur le sujet du tourisme. Pour ce faire, nous comptons poursuivre les travaux pour approfondir la connaissance des retours d'expérience des parcs déjà installés et de pouvoir identifier des perspectives pour le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Sur le domaine de l'innovation, pour nous, cette étude Terr'Innove qui a été évoquée est une étude extrêmement importante, parce qu'on ne répond pas à la transition énergétique uniquement en développant un parc éolien en mer, ou même en développant des énergies renouvelables. Il faut mener une action de front, sur plusieurs fronts, à la fois sur les économies d'énergies, parce qu'effectivement, la meilleure énergie, c'est celle que l'on économise, et ensuite, pour faire en sorte de développer les énergies renouvelables et de minimiser la production d'électricité produisant des gaz à effet de serre. Donc, cette étude, effectivement, il faut laisser son temps pour qu'elle se déroule, mais je pense qu'elle est très importante et elle pourra aussi nourrir les échanges des mois et des années futures. Je fais une petite parenthèse : c'est clairement en tant que l'un des partenaires, Engie, que je représente, une grande priorité du groupe Engie, de traduire la transition énergétique, à la fois avec des efforts de développement des énergies renouvelables, mais aussi avec des efforts d'efficacité énergétique, pour faire en sorte qu'on puisse, avec les territoires, bâtir des stratégies et des actions qui permettent d'atteindre concomitamment ces deux objectifs. Nous pourrions aussi travailler sur des thèmes nouveaux comme le stockage d'énergies.

La pêche, c'est le thème suivant. Pour nous, je n'ai pas besoin de vous dire combien cette préoccupation est capitale. Ce que nous voulons faire dans ce domaine, c'est faire en sorte de présenter le dossier le meilleur pour que l'activité de pêche puisse se poursuivre sur la zone. Il y a plusieurs chantiers. Il y a un élément qu'il convient de rappeler : l'éolienne de 8 mégawatts développée par Adwen est quand même un atout extrêmement important, puisque ce parc peut être réalisé avec 62 éoliennes. Vous avez vu, sur les dessins, combien on peut espacer les éoliennes les unes des autres, et donc faciliter la navigation sur ce parc. Nous avons pris d'autres engagements, on pourra y revenir dans des questions, qui sont également sur le câblage, sur l'évitement de certaines zones chaluts, pour faire en sorte d'assurer la meilleure comptabilité. En matière de connaissances, là encore, nous voulons renforcer la connaissance de la ressource halieutique, et des pratiques de pêches. Je pense que c'est un élément très important également.

Autre élément qui est un encouragement, qui est positif, c'est que sur 3 parcs, les parcs de Saint-Nazaire, de Courseulles et de Fécamp, il y a eu des positions qui ont été prises sur le caractère pêchable des parcs, et qui sont très

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

encourageantes pour la suite. Même des restrictions qui ont été évoquées, sur la pêche de nuit sur le parc de Fécamp, nous semblent pouvoir être surmontées sous réserve d'actions de formations complémentaires. C'est un problème avec les pilotes d'hélicoptères. Donc, je pense que ces éléments sont déjà à prendre en compte, il faut en tirer tout le retour d'expérience. Bien sûr, parce que ce sont 3 parcs en France, mais aussi un retour d'expérience des parcs étrangers.

Point suivant. Nous voulons faire en sorte, en tant que maître d'ouvrage, de jouer notre rôle en contribuant à des projets d'amélioration de la pêche professionnelle locale, grâce à un fléchage de la taxe spécifique à l'éolien. Par exemple, ce que nous pouvons faire, c'est contribuer en aidant au montage de dossiers.

Sur la sécurité, le point a été évoqué, il est au cœur des discussions avec la préfecture maritime, et l'espacement, le balisage réglementaire, sont des éléments qui peuvent contribuer. Et donc, nous avons déjà engagé des travaux avec la préfecture maritime, et nous continuerons, ainsi qu'avec les organismes de sauvetage, pour avoir un parc qui soit exemplaire dans ces domaines.

Concernant les retombées locales sur les territoires, c'est un message que nous avons aussi entendu 5/5. Ce qui est important, c'est que ce projet bénéficie à des grandes entreprises qui sont présentes en Vendée, comme Rollix par exemple, ou qui peuvent avoir des atouts technologiques importants, comme STX, qui développent des compétences en matière de fondation de jacket. Donc, nous travaillons avec les instances existantes, et un travail très positif, avec Vendée Expansion, avec Neopolia. Et donc, nous voulons poursuivre cette dynamique. Il y a 131 PME dans la région Pays de Loire qui ont d'ores et déjà été identifiées pour monter en compétences et avoir les niveaux de compétitivité, les niveaux de qualification qui leur permettent de pouvoir prétendre à ces nouveaux marchés.

En matière de maintenance, nous avons entendu la demande de visibilité. Visibilité sur la répartition des emplois, visibilité sur la localisation des opérations de maintenance. Nous voulons accompagner l'accès des candidats locaux à ces emplois de maintenance, parce que nous voulons que les jeunes et les personnels plus qualifiés puissent, le jour venu où les parcs seront en exploitation, travailler à la maintenance de ces parcs. Bien évidemment, il est important d'avoir une filière de formation qui soit cohérente avec ces besoins. Et donc, nous travaillons avec les entités qui permettent de développer ces métiers de la mer : Forum Emploi, le Greta, le lycée Saint François d'Assise. Nous voulons également, c'est complémentaire, accompagner le territoire sur le montage de nouveaux projets, qui sont soit finançables par la taxe spécifique à l'éolien, donc en aidant au montage de dossiers, en participant au comité de pilotage, et nous voulons également, parce que la loi transition énergétique ouvre de nouvelles opportunités, étudier les possibilités de financement participatif pour aller vers une meilleure appropriation de ce parc par les populations locales.

En synthèse, voilà les grands thèmes. Sur la concertation, ce que je souhaite que vous reteniez, c'est que nous ne considérons pas que c'est la clôture de la concertation. Non, c'est la clôture d'une étape, mais la concertation continue. Et elle continuera tout au long de la vie du projet. Donc, cette concertation sera basée avec l'équipe dirigée par Lucile FORGET, qui est intervenue précédemment, et donc nous allons maintenir bien évidemment cette équipe et sa mobilisation autour de ce projet. Nous voulons, bien sûr, continuer à être partie prenante des instances de gouvernance, pour optimiser, prioriser les retombées de ce projet sur le territoire. Nous allons mettre en place des outils d'information et d'expression, un site internet, un journal du projet, des réunions spécifiques. Nous jalonnons la période qui va précéder l'enquête publique d'ateliers et de réunions avec les élus, les associations, les habitants. Tout cela pour vous dire que, vraiment, cette dynamique de concertation va se poursuivre tout au long des mois à venir. Nous partagerons les résultats, nous continuerons à participer à des événements locaux, et nous établirons un bilan de la concertation post-débat public, et nous l'adjoindrons au dossier de l'étude d'impact.

Voilà ce que nous comptons faire en matière de concertation. Quelles sont les étapes suivantes ? Vous voyez, nous sommes, débat public, c'est la date de clôture aujourd'hui, en fait, au 4 août et pas au 4 juillet, au 5 août. Donc, nous allons... les études suivantes, monsieur le président de la CPDP l'a indiqué, il y aura un compte-rendu de la CPDP, il y aura un bilan du débat public, et le maître d'ouvrage prendra sa décision de poursuite ou non au début de l'année 2016. Ensuite, en cas de réponse positive, nous entrerons dans une phase d'étude approfondie, qui durera entre 2016 et 2018, avec une enquête publique, dont on peut estimer qu'elle devrait se dérouler au niveau du troisième trimestre de l'année 2017, avec l'instruction des dossiers d'autorisation, ce qui permet de prendre une décision finale du maître d'ouvrage, d'investissement, vers la fin de l'année 2018. Ensuite suivra la phase de construction, et le parc pourra être mis en exploitation progressivement à partir de 2021.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Donc, nous comptons bien évidemment, comme je l'ai indiqué, continuer à participer activement aux instances de suivi et de concertation mises en place par la préfecture de région. Il y a l'équipe projet qui est mobilisée sur l'ensemble des thématiques que nous avons vues. Et retenez que la concertation ne s'arrête pas, mais qu'elle va se poursuivre tout au long de la vie du projet.

Donc, un petit mot de conclusion suite à cette intervention, si Monsieur le Président me laisse encore deux minutes. Ce que je voulais vous indiquer, nous, nous avons abordé en tant que maître d'ouvrage ce débat public, avec une attitude d'ouverture et d'écoute. Nous continuerons bien évidemment à le faire. Et donc, nous avons apprécié que ce débat se déroule dans un excellent climat, à la fois serein, à la fois de partage et d'échanges confiants. Et donc, merci, même s'il y a eu des désaccords, même s'il y a eu des insatisfactions, de la déception, on entend effectivement tout ce que vous nous dites. Merci d'abord à la commission particulière du débat public de l'avoir organisé, à ses membres, à son secrétariat général, et à son président, Jacques ROUDIER. Merci également au public et aux acteurs, de vous être engagés à nouveau dans ce débat.

Ce dont nous sommes convaincus, c'est qu'il faut poursuivre ce dialogue, il faut poursuivre cette concertation, pour bien préparer l'ensemble des décisions à venir, pour qu'elles soient concertées, et faire en sorte que ce projet bénéficie au mieux, en termes de retombées, aux territoires, et soit une richesse supplémentaire pour tous.

Merci.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur SÉJOURNÉ, de cette présentation. Chacun aura évidemment entendu que la présentation de l'étude bibliographique avait eu lieu à La Barre-de-Monts, et non pas au Tréport. Je pourrais en conclure que vous êtes traumatisé par un autre débat, mais je pense que ce n'est pas quand même le cas.

Je vais donc vous redonner la parole pour des questions, des commentaires, ou tout autre point que vous souhaiteriez aborder à la suite de ce que vous venez d'entendre.

Frédéric SIGNORET, Ligue pour la Protection des Oiseaux

Notre association est engagée en tant que prestataire dans le cadre du projet, mais comme je l'ai dit à Beauvoir-sur-Mer, la LPO n'a pas pour vocation de vendre des études, mais bien de protéger la nature. Et si on participe à ces études, c'est pour être particulièrement attentif sur la qualité de ce qui va être produit, d'une part, et aussi pour essayer d'orienter les projets de manière à ce qu'ils soient le plus vertueux possible pour la biodiversité. Cela, c'est le postulat de départ sur lequel on est toujours convaincu pour ce projet.

Quand même, une limite à propos des études. Je pense que c'est important d'avoir à l'esprit que, par exemple, si on prend le projet de Bouin, qui est beaucoup plus simple que celui du projet offshore, on a découvert, après la mise en route des éoliennes, qu'il y avait des chauves-souris qui migraient sur cette trajectoire-là, et qui se prenaient les pales, et donc qu'il y avait une mortalité importante d'une certaine population de chauves-souris qui vit dans le nord de l'Europe. Et cela, c'est quelque chose qu'on a découvert suite à la mise en service du parc. Étant donné le niveau de difficulté, de technique, et puis, c'est un principe philosophique, de bien comprendre que la nature ne peut pas se modéliser. Et on a beau être le plus pertinent possible, le plus expert de la question, on est incapable, parce que la vie est une complexité de phénomènes qui nous dépassent, d'étudier et de dire sérieusement : « voilà quels seront les impacts précis d'un parc comme celui-ci ». Et les dernières informations qui nous ont été données, grâce à la demande de Vendée Nature Environnement, sur les impacts acoustiques sur les populations de mammifères marins, ou de poissons, etc., montrent qu'il y a plein de situations différentes, et qu'on ne sait pas quelle sera la situation sur ce parc là. Voilà, donc juste rappeler un peu d'humilité vis-à-vis de notre connaissance, de notre capacité d'expertise, et aussi, du coup, de relativiser la doctrine « éviter, réduire, compenser », qui ne fait qu'éviter, réduire, compenser quelque chose qu'on est capable d'évaluer. Il faut être assez modeste : on n'est pas capable d'évaluer la totalité des enjeux. En revanche, les études sont très importantes pour éclairer le débat, pour alimenter les discussions et pour nous faire progresser collectivement. Et par rapport à cela, du coup on est très attentif à la poursuite du débat au-delà de la clôture des débats publics, et notamment, de la qualité de ces débats-là et des propositions qu'on pourra faire. Et là, je boucle avec le cahier d'acteurs qu'a fait la

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

LPO depuis le départ, sur le fait que si on veut une transition énergétique réussie, et notamment améliorer les co-bénéfices qu'on peut attendre de cette transition énergétique, en termes de biodiversité, en termes de qualité des transports, développement du territoire harmonieux, etc., il faut absolument impliquer les citoyens, mobiliser sur ces questions-là, qui ont fait les preuves de leur efficacité dans le domaine. Il y a, sur le territoire, le collectif Yeu demain, le collectif agricole sur l'île d'Yeu, il y a l'association 12 sur 12, il y a sur le continent une association qui s'appelle Gens du Marais, qui fait des choses en termes de consommation responsable, de production responsable sur le territoire, il y a aussi le collectif Court-Circuit, qui est un collectif qui réunit 350 familles de consommateurs responsables sur le principe d'une AMAP, etc. Ce sont des gens qui ont les mains dans le cambouis sur ces thématiques-là, et je pense que si on ne profite pas de ce projet pour donner de l'énergie à ces dynamiques-là, on passe à côté de quelque chose. Et dans la proposition qui nous a été faite par monsieur SÉJOURNÉ, je trouve que la dimension citoyenne était un peu le parent pauvre de la présentation.

Donc, en gros, si on veut un projet réussi et qui fait de l'adhésion, je pense qu'il faut aussi permettre aux citoyens mobilisés de s'approprier le sujet.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous souhaitez répondre ?

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, Président du Conseil d'administration des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je pense que ce n'était pas le sens du message que je souhaitais passer. C'est un exercice de synthèse assez difficile, de résumer les enseignements d'un débat public en une vingtaine de minutes. Nous, au contraire, le message que je souhaitais passer, c'est de dire qu'en matière environnementale, en matière de protection des oiseaux puisque vous posez la question sur ce thème, il est important qu'on puisse améliorer la connaissance en travaillant avec les associations expertes et compétentes dans ces domaines, qu'on puisse partager ces connaissances. On a le même sentiment d'humilité et de modestie qu'il convient d'avoir par rapport à ce que nous savons aujourd'hui. Je pense que la démarche « éviter, réduire, compenser », c'est un point de repère nécessaire pour progresser en la matière. Donc, c'est devant nous maintenant que le travail doit être réalisé. Voilà.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. D'autres interventions ?

André BERTIN, Lumière et Beauté

Je voudrais rebondir sur 4 points qui ont été évoqués par le maître d'ouvrage. D'abord, sur la question des emplois : il a été parlé longtemps de la démarche, mais il n'a pas été question de la garantie. On ignore toujours s'il y a une garantie qu'il y aura 70 emplois à l'île d'Yeu, et 50 à Noirmoutier. On n'a pas de garanties, on a juste des promesses.

Deuxième point, monsieur a évoqué les 35 000 touristes par an à Scroby Sands, en Angleterre. J'aurais aimé savoir, parmi ces 35 000 touristes, combien sont les écoliers qui ont été envoyés là-bas par des autocars, aux frais du contribuable.

Troisièmement, monsieur a parlé de l'autonomie de la Vendée, en disant que l'électricité produite par ce parc éolien contribuerait à l'autonomie de la Vendée. Il n'en est bien entendu rien, puisque l'énergie qui est produite est versée au circuit national, elle est utilisée par tous les Français, et que la Vendée n'aura aucune autonomie du fait de ce projet. À ce sujet, j'aimerais rappeler que monsieur Gérard MESTRALLET, PDG de GDF Suez, avait dit en 2011 à Montréal, lors d'une conférence, que l'énergie éolienne était une énergie extrêmement chère, et qu'il fallait faire très attention avant de s'engager là-dedans. Il avait fait l'exemple... alors, je mets l'exemple à la taille de la Vendée, que pour la Vendée par exemple, pour que la Vendée soit verte, il faudrait 500 mégawatts d'éolien, c'est-à-dire ce que va produire le parc, mais il

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

faudrait aussi une centrale de gaz, une centrale thermique à gaz équivalente à 500 mégawatts aussi. Donc, on paie deux fois l'investissement pour la même quantité d'électricité. Ensuite, il faudra subventionner les éoliennes, parce qu'elles ne sont pas rentables. On le sait, on va payer cela 5 fois plus cher. L'électricité produite par les éoliennes, on la paiera tous. Tous les Français la paieront 5 fois plus cher que l'énergie normale.

Ensuite, il faudra subventionner la centrale à gaz, parce que la centrale à gaz ne fonctionnera pas à temps plein. Quand le vent soufflera, la centrale à gaz ne fonctionnera pas. Et quand le vent soufflera, ce sera le contraire. Donc, il faudra aussi subventionner la centrale à gaz. On l'a vu en Espagne, ils ont dépassé 1000 milliards une année, de subventions aux centrales à gaz, à cause de l'éolien.

Donc, monsieur Gérard MESTRALLET en avait conclu que c'était trop cher. Et effectivement, on voit aujourd'hui, on apprend que le gouvernement pense à faire aussi une CSPE sur les factures de carburant, c'est-à-dire la pompe à essence, et faire une autre CSPE pour le gaz. Alors, on va avoir 3 CSPE : pour l'électricité, pour le gaz et pour l'essence. Voilà ce que cela va nous coûter.

Un autre point. Quand, la dernière fois, le maître d'ouvrage nous avait dit que cela ne coûterait aux Français que 3 euros par et par facture, on est loin du compte. D'abord, j'ai refait les calculs, 3 euros par 33 millions de factures, cela fait 100 millions d'euros. Or, le maître d'ouvrage recevra 380 millions par an, dont 300 de subventions. 1900 mégawatts par 200 euros, cela fait 380 millions d'euros.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Vous voulez bien vous acheminer vers la conclusion, s'il vous plaît ?

André BERTIN, Lumière et Beauté

J'y arrive. Donc, ce ne seront pas 3 euros, ce seront 9 euros, multipliés par une douzaine de projets offshore, c'est-à-dire 100 euros par facture par an, plus l'éolien terrestre, on arrivera à 300, 400, voire 500 euros par an par foyer français, qu'il faudra payer pour l'éolien. Quand le programme arrivera à sa fin.

Le Royaume-Uni...

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît.

André BERTIN, Lumière et Beauté

Monsieur a parlé pendant 20 minutes.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, et vous avez 5 minutes. Je n'ai pas donné la parole 20 minutes aux intervenants.

André BERTIN, Lumière et Beauté

Je veux rebondir sur chaque point. Le Royaume-Uni s'est rendu compte, et il a arrêté les subventions, l'Allemagne est obligée de subventionner son industrie qui devient non compétitive à cause du prix de l'électricité, la France a construit en catimini 16 centrales à gaz entre 2005 et 2011 pour épauler les éoliennes qui sont intermittentes. On a construit 16 centrales à gaz, on ne vous l'a pas dit, cela. C'est sur internet, et ce sera sur mon blog.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Ou vous concluez, ou je coupe le micro maintenant.

André BERTAIN, Lumière et Beauté

C'est fini. Le Japon a annoncé...

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Vous voulez bien vous asseoir, ou sinon je coupe le micro ? Merci. Y a-t-il un commentaire, ou je prends une autre question ? On peut parler, je vous ai donné une donnée raisonnable, je vous ai demandé de conclure, on ne va pas refaire le débat aujourd'hui... c'est moi qui suis maître de la parole, et je donne le temps raisonnable à chacun des intervenants, je souhaite que le maximum de ceux qui le souhaitent puisse intervenir, merci. C'est moi qui organise les débats. Merci.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, Président du Conseil d'administration des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Alors, très brièvement. Pour redire, les 125 emplois d'exploitation/maintenance sont des engagements qui sont pris dans le cadre de notre projet. La répartition entre les deux îles fait partie des sujets qui restent à préciser dans le cadre des travaux à venir. En ce qui concerne le parc au Royaume-Uni, je pense que c'est important de noter – peu importe les écoliers, pas les écoliers – qu'il y a 35 000 personnes qui viennent visiter le parc chaque année, et donc cela peut susciter des retombées touristiques significatives. Sur le sujet qui me paraît important, vous avez mal repris mes propos : je n'ai pas du tout indiqué qu'avec le parc, il garantirait une autonomie énergétique à la Vendée. J'ai simplement indiqué que la production de ce parc était supérieure à la consommation totale de la Vendée. Je pense que ce serait intéressant, Monsieur le Président, si RTE pouvait revenir sur cette question de l'équilibre... je vois RTE au deuxième rang.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Je ne suis pas sûr d'avoir envie de rouvrir le débat énergétique maintenant. Je préférerais recueillir d'autres observations et d'autres commentaires sur la conclusion de ce débat. Monsieur LE QUELLEC, vous avez demandé la parole, je vous la donne.

Yves LE QUELLEC, Vendée Nature Environnement

Merci. Je vais être très bref, je crois. Monsieur SÉJOURNÉ, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre développement sur vos conclusions, les enseignements du projet. J'aurais presque envie de dire « banco », puisqu'en gros, les objectifs, on s'y retrouve. J'aurais presque envie de dire « si je n'avais pas le vécu dont j'ai pu témoigner sur la façon dont le débat, que je crois avoir suivi avec suffisamment d'assiduité, s'est déroulé, et avec donc les insuffisances et les insatisfactions qui émergent ». Donc, je voudrais vous faire une demande complémentaire, qui va être très précise : je voudrais vous demander, en tant que porteur du projet, que vous vous tourniez vers la commission nationale du débat public et que vous lui demandiez la nomination d'un garant de la concertation à venir, de façon à ce qu'on puisse s'assurer que les choses tournent, entre guillemets, de manière plus satisfaisante que ce qu'on a vécu jusqu'à présent.

Voilà, merci.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, Président du Conseil d'administration des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Comme vous l'avez indiqué, nous avons présenté à chaud les premiers enseignements que nous tirons du débat public qui se clôture aujourd'hui. Il y a encore des questions qui peuvent être déposées, je crois, pendant quelques jours, donc on n'est pas tout à fait au bout. C'est clairement... enfin, j'entends votre question, et donc, nous y répondrons dans la phase qui est la nôtre de décision du maître d'ouvrage suite au bilan qui va être fait par la commission du débat public.

François GORVAN-COSSON, brasseur, membre du collectif Court-Circuit

Je voudrais rebondir sur le constat que Monsieur SIGNORET a fait, et que je partage, sur la transition énergétique. J'ai vu une vision industrielle que vous avez présentée, et je suis assez persuadé que les associations et les mouvements citoyens ont un impact aussi important, si ce n'est plus intéressant que ce que vous pouvez proposer, et je voulais savoir si vous aviez imaginé un accompagnement vers ces solutions-là.

Merci.

Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci pour votre question. Donc effectivement, cela a été indiqué tout à l'heure, il y a une étude qui est menée, dans le cadre de Terr'Innove, qui vise effectivement à avoir une réflexion un peu plus globale, c'est-à-dire de fixer d'abord un cadre à c'est quoi, finalement, l'économie de l'énergie sur la Vendée plus globalement, et qu'on puisse ensuite, sur la base de ce diagnostic, avoir un travail, en tout cas les autorités, ceux qui ont le pouvoir d'intervenir sur cela, avec notre aide bien évidemment, si nous pouvons nous y insérer, que ce soit au travers de nos partenaires ou de nous-mêmes, de pouvoir s'insérer dans cette étude et pouvoir contribuer effectivement à améliorer l'ensemble des éléments de l'équation énergétique qui vont de l'économie à l'augmentation de la puissance installée et l'appel à des énergies vertes, comme vous l'indiquez. Votre question portait sur la participation de collectifs locaux, d'associations, de sachants. Je crois que la présentation de Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, je n'ai pas besoin d'insister là-dessus, notre objectif est bien de s'appuyer sur le territoire, voire même que le territoire prenne en main un certain nombre de choses. C'est-à-dire que nous nous considérons comme apportant un projet, plaquant un projet sur une région, quel que soit ce projet, que ce soit ce parc éolien ou plus globalement, ce que vous évoquez, la dimension énergétique de la région. Je pense qu'effectivement, si ce projet amène à se poser un certain nombre de questions et si nous offrons la possibilité d'avoir des éclairages, des études complémentaires pour pouvoir prendre les bonnes décisions, je pense qu'à ce moment-là, effectivement, vos actions associatives seront et plus pertinentes et plus éclairées, et collectivement, qu'on puisse y travailler. Nous ne sommes pas en charge de l'ensemble de la dimension énergétique, mais en revanche, il y a bien un engagement à y travailler au travers de cette première étude et de la démarche qui vous a été indiquée par Jean-Baptiste SÉJOURNÉ.

Vincent PIPAUD, citoyen

Je suis juste un citoyen d'ici, plus intéressé par le lien à la nature et à nos responsabilités collectives. Et du coup, je m'interroge quand j'écoute tous les débats là, en me disant que finalement, on est encore dans un débat où chacun se campe, ce qui est normal, ce sont nos rôles. Mais au final, c'est chacune de ses interrogations que moi, j'entends souvent quand j'anime des liens avec des gens et des territoires. Finalement, chacun d'entre nous, on est dans ces questions : transition énergétique, boulot pour demain, est-ce qu'on pourra nourrir notre famille ? Est-ce que la terre que j'ai pourra continuer ? Et est-ce qu'effectivement ce qu'on a pensé de la réaction de la nature sera celle qu'on attend ? Et est-ce qu'on sera capable de dire si elle n'est pas celle qu'on attend ? Voilà, on a cette responsabilité-là. On l'a, les gens qui nous représentent l'ont, les gens qui portent des projets l'ont, les associations qui nous représentent l'ont, et il ne faut pas qu'on l'oublie en cours de route. Alors, moi, ce que je pense, c'est que si on continue demain à ne pas prendre assez cela en compte, le fait que chacun d'entre nous avons un bout de curseur sur cette question, pas tous au même endroit, on n'arrivera pas à débattre, et à se réunir, et à porter des projets qui tendent à solutionner des choses. Alors, on est dans des défiances. Est-ce que l'industriel qui va venir travailler est dans une logique de s'enrichir ou dans une logique d'enrichir notre territoire ? Est-ce que l'industriel qui vient proposer un projet de transition énergétique le fait pour

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

l'extérieur ou le fait pour nous ? Vous voyez ce que je veux dire. Et puis est-ce qu'effectivement, ce qu'il nous a dit dans l'étude d'impact sur notre environnement est à peu près juste, ou il n'a retenu que ce qu'il voulait ? Cela, c'est un vrai problème à mes yeux. Et c'est un vrai problème qui se pose à la société entière. Et moi, je considère que si ces projets-là ne sont pas accompagnés demain sérieusement par le fait qu'on puisse travailler pour que chaque bout du curseur existe, ceux qui aiment réellement faire exister des espaces naturels très riches pour que les gens sachent ce que c'est, puissent exister, et bien un jour, ils se diront : « Elle était où, la marge ? ». Que ceux qui pensent transition énergétique puissent rentrer dans le débat et découvrir plein d'autres solutions aussi, et qu'ils puissent choisir réellement, puissent rentrer dans le débat, etc. Vous avez très bien compris ce que je veux dire, tous, je pense. Et cela, c'est important.

Et moi, j'aimerais savoir comment ce projet-là, qui n'est quand même pas neutre, on ne fait que parler de cela, même si on est en vacances, nos élus sont devant, tout le monde attend des emplois parce que là, c'est la crainte du chômage, mais demain, quand il y aura d'autres incidences, chacun réagira aussi. Alors, comment ce premier projet qu'on a chez nous peut être exemplaire en accompagnant plein de démarches pour que les gens ne soient pas juste informés de ce qu'ils ont besoin de savoir, mais qu'ils puissent réagir en eux-mêmes, avec beaucoup plus de connaissances que cela, sans se sentir trahis au final ? Voilà.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci de cette intervention. Y a-t-il d'autres expressions ? Non ?

Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Moi, je ne peux pas m'empêcher. Merci pour votre intervention, Monsieur. Je ne vais pas reprendre tous les termes que vous avez indiqués, dont nombre pourraient être dans la bouche du maître d'ouvrage. Je vais juste rajouter une dimension particulière... enfin, plusieurs dimensions particulières à ce projet qu'il faut intégrer dans les réactions que le territoire apporte. D'abord, il y a ce sentiment que ce projet vient sur un territoire, c'est-à-dire qu'il y a besoin effectivement d'avoir ce qu'on appelle, à mon avis de façon erronée, de l'acceptabilité, mais en tout cas, on va dire de la confiance. C'est-à-dire qu'effectivement, ce qui peut être dit, soit entendu, écouté, je pense que c'est le cas, mais qu'il soit entendu et qu'il soit travaillé avec le territoire. Cela, c'est une première chose très importante.

La deuxième, c'est le temps. C'est-à-dire qu'un projet comme celui-là, vous voyez bien, il est travaillé déjà depuis des années, il sera mis en service dans un certain nombre d'années, et il va donner de l'exploitation pendant de nombreuses années, on l'a dit, 25 ans, tout à l'heure. Cela veut dire que, bien évidemment, quand on se lance sur un projet comme cela, soyez-en sûrs, quand un maître d'ouvrage dépose un dossier pour un appel d'offres, bien évidemment, c'est pour le remporter, cet appel d'offres, mais c'est aussi en ayant la compréhension, la connaissance, et la pleine mesure de la durée de ce projet-là, d'exploitation de ce projet-là. C'est 25 ans, ce n'est pas rien. Cela veut dire que bien évidemment il y a une part dans l'implication du maître d'ouvrage, du fait qu'il est redevable de ce qu'il va mettre en œuvre.

Ensuite, je partage pleinement ce qui a pu être dit par le monsieur de la LPO, c'est-à-dire qu'il faut bien évidemment beaucoup d'humilité par rapport à ce que l'on évoque aujourd'hui, ce que l'on étudie, d'autant plus quand on est en mer. L'humilité, c'est vraiment une des forces en tout cas des marins qui arrivent à continuer à naviguer. Donc cela, ce sont des dimensions qu'il faut vraiment que vous ayez... il faut que vous ayez la certitude qu'elles sont prises en compte par le maître d'ouvrage au quotidien, par l'implication d'une antenne locale avec des gens qui sont aujourd'hui présents sur le terrain. Il y a 4 personnes qui sont basées à Nantes aujourd'hui et qui viennent présenter le projet régulièrement, le défendre bien évidemment, mais aussi écouter ce qui peut être dit sur l'ensemble des dimensions que vous venez d'évoquer.

Je ne sais pas s'il y avait une question, Monsieur.

Vincent PIPAUD, citoyen

Du coup, je formule juste une phrase, c'est qu'à mes yeux, on ne forme pas assez les gens qui ont à dire oui ou accepter un projet comme le vôtre, pour arriver à le comprendre et l'accepter. Là, du coup, je pense que vous avez mieux compris

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

ce que je voulais dire. Et donc, pour moi, un projet comme cela, qui considère transition énergétique, au capital économique, problématiques de transports et d'emplois, ne peut se faire si on n'accompagne pas au quotidien une démarche de réflexion chez les gens. Parce qu'autrement, un jour, ils se réveillent, et on ne pourra pas continuer dans un sens ou dans l'autre, et on ne pourra jamais trouver un compromis en société. C'est cela, ce que je veux dire. Je pensais que vous l'aviez compris.

Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je vais rajouter deux choses. Je vais avoir l'humilité d'imaginer que je ne réponds pas complètement à votre question. La première, c'est effectivement cette dimension pédagogique qui est importante, je pense que le débat public est là pour cela aussi. Donc, c'est un exercice important pour nous de venir expliquer notre projet et de le présenter. Certes, on ne le fait pas à cette réunion, mais aux autres réunions, nous avons fait cet exercice, sur les différentes dimensions, de venir le présenter.

Et enfin, je rajouterai un dernier élément pour essayer de répondre à votre question, c'est que chaque personne, probablement, dans cette salle, a une partie de la bonne réponse, et nous sommes au confluent de tout cela. Et nous sommes amenés à essayer de faire comprendre à quel moment nous pouvons prendre en compte tel avis, et à quel moment finalement dans l'arbitrage... alors, je vais utiliser un mot qui est violent, mais qui parle bien, qui est un compromis entre différentes dimensions. Mais quand vous parlez, Monsieur, de ce que je mets derrière ce que vous dites, pardon, de développement durable, dans le développement durable, vous l'avez intégré, bien évidemment, il y a la dimension sociale, dont l'emploi, il y a la dimension environnementale, mais pas que. Et tous ces éléments-là, nous sommes vraiment au confluent de tous ces éléments quand on construit notre projet.

Et je suis d'accord sur la dimension pédagogique, on essaiera de vous prouver qu'on est capable de faire des choses, avec vous sans doute.

Denis MAILLET, citoyen

Denis MAILLET, simple citoyen du canton de Saint-Gilles. Je voulais un peu répondre à Monsieur, parce qu'on est à peu près de la même génération, et on peut faire un bilan assez désastreux de nos modes de vie depuis 50 ans, où on a augmenté de façon terrible les gaz à effets de serre, on a créé des déchets nucléaires dont on ne sait pas quoi faire, il va falloir les démanteler, le coût est absolument exorbitant, on ne sait pas comment on va faire non plus. Donc, je crois quand même que même s'il y a des risques, il n'y a pas de projets ni de vies sans risques, on se doit vraiment, pour nos enfants et nos petits-enfants, de soutenir tous les projets de développement et d'énergies renouvelables. On a le même problème, qui était mon métier, autour de la méthanisation, aujourd'hui en France on n'avance absolument pas sur les énergies renouvelables. C'est désastreux. Chaque projet est d'une complexité inouïe, les freins sont considérables, les levées de boucliers sont inadmissibles, on n'avance pas, on va faire un premier EPR, et peut-être un deuxième, puis un troisième, on va faire des centrales, à charbon peut-être pas, mais des centrales à gaz. On n'est pas raisonnable. On est sur une situation dramatique avec ce qu'on a créé, nous, notre génération. Et aujourd'hui, avec tous les débats auxquels j'ai assisté d'un côté ou l'autre de la barrière, on est sur une situation qui ne correspond pas à la situation. Nous devons soutenir ces projets même s'ils sont risqués, même s'il y a des problèmes pour la pêche, que j'ignore, même s'il y a des problèmes pour les oiseaux, que je comprends, je le sais pour les éoliennes d'ailleurs. Mais on doit soutenir ces projets, c'est la seule façon... ce projet est puissant, c'est une demi-centrale nucléaire. C'est le premier projet que je vois aussi puissant. Nous devons soutenir ces projets, c'est notre rôle de citoyens. Et bien sûr, en étant attentifs, en faisant des études, mais on doit soutenir ces projets, sinon nous aurons d'autres centrales nucléaires. Je ne suis pas contre le nucléaire du tout, mais nous aurons des centrales à charbon, des centrales à gaz, que des systèmes qui sont beaucoup, beaucoup plus dramatiques pour l'environnement.

Merci.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

André BERTIN, Lumière et Beauté

Je vais essayer d'être bref. Je veux juste rebondir sur ce que vient de dire Monsieur. Monsieur fait l'hypothèse que les centrales éoliennes ne sont pas intermittentes, et qu'elles peuvent remplacer le charbon, le gaz, le nucléaire. Si l'éolien n'était pas intermittent, si on avait des capacités de stockage pour cette énergie, par exemple qui est produite surtout la nuit, quand on n'en a pas besoin, qui est produite de façon intermittente et éminemment variable, donc pas utilisable, sans centrale à gaz pour réguler sa production, alors en fait, voilà, Monsieur ignore totalement ce problème, et... le problème de l'intermittence est le talon d'Achille de l'éolien. C'est pour cela qu'ils l'ont abandonné en Angleterre. Et la dernière nouvelle que je voulais vous annoncer quand on m'a coupé la parole tout à l'heure, c'est qu'aujourd'hui, j'ai lu dans le journal que le Japon allait remettre en marche 20 réacteurs nucléaires qu'ils avaient arrêtés depuis Fukushima, parce que l'éolien qu'ils ont mis ne suffit pas. Cela ne produit pas assez, cela produit de façon intermittente, cela ne peut pas remplacer le nucléaire, ni le charbon, ni le gaz. Voilà le problème.

Denis MAILLET, citoyen

Il faut savoir qu'un degré d'écart d'un matin par rapport à un autre, c'est l'équivalent d'une centrale nucléaire. Et si aujourd'hui, on a le problème de l'intermittence de la production, on a le problème de la consommation d'énergie qui varie de façon considérable, sans savoir réguler les centrales nucléaires. Donc, on a le problème inverse aujourd'hui : on ne sait pas quoi faire du courant électrique le jour où il fait chaud le matin. Donc en fait, le problème de la production et de la consommation est un problème d'une complexité inouïe, mais qui est géré et qui sera géré avec de l'éolien, parce que justement on a de l'hydraulique en France, on a 14 % d'hydraulique, qui peut faire du stockage, qu'on peut démarrer en 3 minutes. Donc, on saura le faire. Bien sûr que ce n'est pas parfait, cela, je vous le concède. Mais on saura le faire sur les centrales, surtout en mer, parce qu'en mer on produira 4000 heures par an.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien, merci. On va s'arrêter là. Oui, en face, si vous le voulez bien.

Marie-France SIMONNET, citoyenne de Saint-Hilaire, membre du comité de protection de la nature et des sites du canton de Saint-Hilaire

Bonjour à tous. Je voulais juste rebondir par rapport à l'intervention de monsieur MAILLET. Effectivement, il faut soutenir tout ce qui est énergies renouvelables, mais il faut aussi que chaque citoyen se prenne en main pour réduire ses consommations, que ce soit d'énergies, etc. Au niveau des déchets, on a beaucoup de choses à faire. Et c'est important, même si ce n'est pas au niveau du projet que cela se fera, mais bon, il y a toutes ces associations, le Court-Circuit – dont je fais partie effectivement – et puis toutes ces associations citoyennes qui disent clairement qu'il y a beaucoup de choses à faire. Au lieu d'uniquement soutenir des projets, il y a aussi que chaque citoyen se rende compte que nous consommons beaucoup trop d'énergie et qu'on a la responsabilité de faire une autre Terre pour nos enfants.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On va donc passer à la troisième partie de ce débat, donc je vais vous indiquer, faire une première synthèse de ce qu'a entendu la commission particulière. Alors, l'exercice est un peu pointilliste parce que la synthèse n'est évidemment pas achevée, on a fait cela un peu à chaud. Et je rebalayerai donc les différents aspects qui ont été abordés, en essayant d'en donner les éléments saillants que nous avons entendus et retenus.

Première thématique : les objectifs, la caractéristique et l'économie du projet. Alors, ce projet, cela a été dit, se situe dans un cadre de politique énergétique nationale. Ce que nous avons entendu, c'est que le développement des énergies marines renouvelables dans le mix énergétique, était approuvé par beaucoup et fortement contesté par d'autres. On en a eu une illustration tout à fait vivante il y a quelques instants. Ce que nous avons également entendu, c'est que pour un certain nombre d'intervenants, la priorité devrait aussi être donnée aux politiques de sobriété énergétique.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Sur les caractéristiques du projet, il est évidemment conditionné par le choix qui a été fait par l'État des zones propices. Ce qui est clair, c'est que ce processus de choix est méconnu, beaucoup, parfois contesté, et avec des demandes – je le disais tout à l'heure – qu'il soit plus largement ouvert au débat public. Nous avons entendu le souhait exprimé par certains d'un éloignement vers le large de la zone d'implantation. Nous avons également entendu des jugements sur la technologie projetée, qui est jugée par certains obsolète, et puis un certain nombre de préférences ont été exprimées pour des solutions alternatives d'hydroliennes ou d'éoliennes flottantes, technologie dont il nous a été dit qu'elle n'était pas nécessairement au même degré de maturité que celui des éoliennes fondées sur le fond. Et enfin, il nous semble qu'il y a plutôt un consensus pour que les éoliennes aient des fondations en jacket.

Sur le modèle économique, nous avons entendu principalement deux choses. La première, ce sont des interrogations sur la rentabilité du fait d'un certain nombre d'aléas ou d'incertitudes que je ne listerai pas ici, et une appréciation d'un prix de rachat de l'électricité jugé trop élevé.

Deuxième thématique que je voudrais aborder, c'est la thématique du paysage et de l'impact sur le paysage du projet. C'est un impact, à l'évidence, très sensible. C'est celui qui suscite, engendre, justifie le plus grand nombre des oppositions exprimées. L'impact visuel a donné lieu à des efforts de modélisation importants, nous y avons veillé dans le cadre de la préparation de ce débat, un peu instruits par l'expérience des premiers débats publics sur les éoliennes.

Globalement, la méthodologie a été peu contestée. *In fine*, il y a eu finalement 19 lieux de prises de vues à différents moments de la journée, sur une certaine partie de l'année, à peu près la moitié de l'année a été couverte entre l'automne et puis le printemps. Ce sont finalement 38 photomontages qui ont été réalisés, dont 13 en grand format, qui ont été montrés aux différentes séances, et on y a rajouté des simulations dynamiques. Ce qui est également clair, c'est que le fait que les éoliennes qui seront réalisées soient visibles des différentes zones du littoral est un impact qui a été assumé par le maître d'ouvrage. En fait, à aucun moment il n'a été dit « vous ne les verrez pas ». Ce n'est pas cela qui a été dit. Et très clairement, dans ce débat, dans ces interventions qui se sont exprimées sur les paysages, se trouvent derrière des arrière-plans plus profonds, et pour certains, derrière le projet, c'est une véritable atteinte à l'image qu'ils ont de la mer et de l'espace marin, qui est ressentie et qui s'est exprimée.

Autre point qui a été abordé, c'est celui de l'impact du projet sur les écosystèmes. Ce que nous avons noté donc, c'est une forte vigilance sur ces impacts. Elle est encore apparue dans plusieurs interventions ce soir. Il n'y a pas de désaccord sur les sujets à traiter. Ce qui ne veut pas dire qu'il y a un accord sur la façon de les traiter, mais en tout cas, le recensement des impacts à parcourir, à évaluer, nous a semblé ne pas susciter de désaccord. Sur ce point-là, la puissance unitaire des éoliennes, le choix qui est fait par le maître d'ouvrage d'éoliennes de 8 mégawatt, leur nombre réduit, leur espacement accru, est un argument mis en avant par le maître d'ouvrage pour justifier une certaine réduction des impacts. À l'évidence, cet argument ne suffit pas à épuiser le débat. Et par conséquent, il y a des demandes fortes et importantes qui ont été exprimées sur l'évaluation de ces impacts, avec plusieurs points que je voudrais signaler ici. L'un est de traiter pour chaque milieu les espèces les plus sensibles, et donc avoir des approches qui ne soient pas seulement globales, mais également des approches fines et ciblées. Également, la question a été posée, nous y avons consacré une des tables de l'atelier sur ces sujets d'impacts environnementaux, la question a été posée du cumul des impacts, qu'il faut à la fois définir – qu'est-ce qu'on cumule en fait ? – et également apprécier.

Le débat, cela a été dit tout à l'heure, sur cette thématique notamment, a été marqué par l'inachèvement ou a souffert de l'inachèvement des études. Ce n'est à ce stade une critique pour personne. L'étude complémentaire qui avait été demandée par FNE et financée par la CNDP, essentiellement bibliographique, a apporté des éléments, en tout cas des éléments méthodologiques et bibliographiques intéressants sur l'impact du bruit, qui peut être un élément important notamment pendant la période de construction. Et puis enfin, nous avons noté, notamment sur ce point, une revendication d'une disposition publique de l'intégralité des études, à la fois les études existantes, les études en cours, ou les études prévues.

Autre aspect abordé, celui de l'impact sur la pêche professionnelle. Nous avons noté des pêcheurs professionnels très concernés et qui se sont clairement positionnés comme des acteurs du projet. La zone sur laquelle le projet est implanté est une zone dont ils nous ont dit qu'ils la fréquentaient pour exercer leur activité. En même temps, il a été indiqué qu'ils avaient contribué ou qu'elle avait un peu été suggérée par ces professionnels par rapport à d'autres qui auraient pu être évoquées. Là encore, la puissance unitaire des éoliennes, leur nombre, leur éloignement, sont un argument fortement mis en avant par le maître d'ouvrage, mais qui là encore n'épuise pas le débat. Il est clair qu'un des éléments

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

déterminants de l'impact sur la pêche sera la question des autorisations réglementaires de poursuite des activités existantes. J'y reviendrai tout à l'heure quand on parlera de sécurité. Il nous a semblé que la question du tracé des câbles de liaisons, et notamment des câbles de liaisons à l'intérieur de la zone, était un sujet à approfondir. Et nous avons également noté que la période de construction pouvait être génératrice de perturbations particulières, qui pouvaient appeler des compensations, elles aussi à définir.

Autre volet abordé, celui du tourisme et des loisirs nautiques. Il y a à l'évidence des interrogations qui ont été exprimées sur la perte d'attractivité touristique liée à la présence du parc. Des éléments de retours d'expérience ont été mis en avant et ont été fournis par le maître d'ouvrage. On a également entendu, à l'occasion de l'atelier que nous avons tenu sur ce sujet, une volonté exprimée par les professionnels du tourisme du territoire, de faire de ce parc un élément d'attractivité. Et également, les conditions de navigabilité pour la plaisance sont un point qui reste à confirmer et qui rejoint celui de sécurité maritime, sur lequel je vais revenir. Et enfin, nous avons entendu un certain nombre d'interrogations sur les valeurs de l'immobilier, qui ont été exprimées par un certain nombre de participants et qui auront à être traitées.

S'agissant de sécurité et de navigabilité, on a entendu des inquiétudes liées au fait qu'on créait un certain nombre d'obstacles dans l'espace maritime et que les marins n'aiment pas les obstacles à la navigation en règle générale. Et par ailleurs, qu'il y avait un positionnement à proximité du chenal de Nantes-Saint-Nazaire. Ce que nous avons également entendu dans la bouche du préfet maritime, qui sera l'autorité réglementatrice suprême, si je puis dire, sur le sujet, c'est un objectif à la fois de permettre à la fois la sécurité, mais en même temps le maintien des activités existantes. Nous avons noté que la réglementation ne serait probablement pas définie en une seule fois, mais qu'elle se construirait par étapes, en concertation avec les marins, et qu'elle abordera progressivement les différentes phases que connaîtra le projet, d'abord de construction, puis ensuite, d'exploitation. Nous avons également entendu que la mise au point, là-dessus, la finalisation de la réglementation pourrait bénéficier des retours d'expérience des autres parcs, et ce retour d'expérience a déjà été mentionné aujourd'hui, et qu'on avait une réglementation par ailleurs qui était définie dans des conditions qui permettaient des adaptations dans le temps et une certaine réactivité en fonction des constats qui pourront être faits.

Deux autres points qu'on peut signaler sur ce sujet-là : des informations nous ont été données sur les possibilités d'interventions d'hélicoptères pour du sauvetage ; et par ailleurs, la question de l'évolution des règles de balisage aérien est ouverte, et pourrait avoir des effets qui contribueraient à diminuer un certain nombre d'impacts.

Autre aspect qui a été évoqué, celui donc des activités et des emplois liés à la construction, à l'exploitation et la maintenance du parc. Le projet apparaît comme un facteur de développement économique à la fois national, régional, et local pour beaucoup, même si certains ont exprimé des craintes de destructions d'emplois sur certaines activités, et notamment la question du tourisme que j'évoquais tout à l'heure. Il y a par ailleurs eu des réflexions qui se sont exprimées sur la nécessité pour que ces retombées en termes d'activités, d'emplois, aient lieu, d'anticipation locale, qui porte à la fois sur l'identification des entreprises locales susceptibles d'être associées au projet. Et la revendication, le souhait en tout cas a été exprimé qu'un pourcentage soit défini par le maître d'ouvrage de contribution locale qu'il mobiliserait. Un besoin aussi d'anticipation sur la définition, la qualification des emplois et la mise en œuvre de formations correspondantes. Et puis, la question, notamment dans les îles, des infrastructures d'accueil pour de nouvelles populations d'actifs, a été posée, en particulier par certains élus. Et puis, l'atelier a fait un certain nombre de suggestions et de propositions, notamment sur la mise en œuvre de mini-clusters accompagnant la création des bases de maintenance, et sur la participation ou l'implication des habitants dans l'utilisation des retombées fiscales, ou en tout cas de la partie de ces retombées qui concerne les communes concernées. Et puis, je l'ai dit tout à l'heure, la question du développement d'un tourisme industriel a été également identifiée.

Dernier aspect que je voudrais citer, c'est la question de la liaison entre le parc et le réseau électrique haute tension, sujet dit autrement de l'atterrissage. Alors, c'est un sujet complémentaire au projet strictement objet du débat, mais qui est sensible et qui a été discuté avec l'ensemble du projet, et avec une implication active du maître d'ouvrage concerné qu'est RTE. Nous avons noté des interrogations sur les rayonnements électriques ou magnétiques, et leurs effets. Nous avons noté une attente du strict respect des prescriptions de protection qui sont en vigueur dans les zones traversées. Un certain nombre de zones sont des zones sensibles, et les intervenants ont clairement dit – je vais le formuler ici un peu brutalement – qu'ils ne voyaient pas de raison que RTE ait un traitement dérogatoire. Je pense que c'est à peu près

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

cela qui a été dit, en fait. Et puis, nous avons noté que des possibilités de tracés, notamment en se rapprochant des infrastructures existantes, avaient été suggérées dans l'atelier qui s'est tenu sur ce sujet-là.

Si on veut porter une appréciation globale, à ce stade, la commission a retenu trois points. Le premier, c'est qu'on a incontestablement un projet qui est quand même considéré comme décidé par beaucoup, et sur lequel les marges d'évolutions sont réduites. Deuxième élément d'appréciation ; il y a des attentes fortes et une vigilance marquée de la part de beaucoup, et de tous ceux qui sont favorables au projet dans son principe. Et troisième élément que nous avons noté, ce sont des oppositions exprimées nettement, et dont il nous a semblé que l'impact sur le paysage était quand même le premier et le principal motif de refus.

Dernier point de cette synthèse de bilan, ou de ce premier essai de synthèse de bilan : le débat public ne trouve tout son sens que dans l'après-débat public. Et donc, il est clair que le débat public n'est qu'une étape d'un processus que j'ai qualifié ici de long processus, et le maître d'ouvrage nous en a rappelé il y a quelques instants les échéances, à la fois les échéances suivantes d'instructions administratives, les échéances de début des travaux et les échéances de mise en service, si tant est qu'il poursuive son projet à l'issue du débat public. Ce que nous avons noté, c'est qu'il y a un cadre de concertation institutionnelle qui existe, cela s'appelle l'instance de concertation et de suivi préfectorale, qui avait suspendu ses travaux au moment où nous sommes rentrés dans le débat public, et la question va se poser de la reprise de ces travaux, et je ne doute pas qu'elle ait lieu. Et elle a une grande utilité et un potentiel de contribution important. Il nous semble néanmoins que cela reste une instance de concertation institutionnelle, et qu'il reste une attente à satisfaire, qui est la poursuite de l'information et de l'implication directe du public. Sur ce point-là, des éléments ont été donnés ce soir par le maître d'ouvrage, mais il est clair que c'est un point très fort qui s'est exprimé, et qui, de mon point de vue, mérite d'être entendu et traité.

Voilà, à ce stade, l'état des réflexions de la commission particulière. On espère faire mieux dans le compte-rendu qu'il nous reste deux mois pour établir. Il nous paraissait intéressant qu'on puisse avoir un premier échange sur ces aspects-là, et par conséquent, le temps nous est venu de vous donner à nouveau la parole. Qui souhaite intervenir ?

Jean-Marc BOYADJIS, responsable du raccordement électrique du parc sur le poste de Soullans

Bonsoir à tous. Je voulais rebondir sur ce que vient de présenter monsieur le président ROUDIER, notamment sur la partie RTE, en indiquant que l'ensemble des éléments présentés, effectivement, on les avait identifiés, et indiquer que si on devait faire un peu la synthèse de ce débat public, j'aurais trois éléments à porter à votre connaissance. Le premier, c'est d'abord qu'on a participé à 8 réunions publiques et 3 ateliers, dont une dédiée au raccordement, et je voulais remercier la commission de débat public de nous avoir permis d'assister à toutes les autres séances, même si ce n'était pas du thème du raccordement de fond, et dire pourquoi nous sommes toujours intéressés à participer et à entendre le public. C'est tout simplement parce que nous avons un projet technique un peu complexe à porter sur le territoire. Je vous le rappelle, il y a 50 km de liaisons sous-marines souterraines à construire sur deux lignes. Et donc, ce qui est important pour nous, c'est de bien comprendre le territoire, et effectivement, le débat public nous permet de vous entendre, vous, public, qui êtes le mieux placé pour parler de votre territoire, pour qu'on puisse imaginer après des possibilités d'insérer techniquement nos ouvrages sur le territoire. Donc cela, c'est un point plutôt positif. Et au-delà effectivement de la partie mer et terre, on cite les plages, les dunes, le marais, les routes, les usagers de la mer, les pêcheurs. On a aussi entendu vos interrogations, qui sont assez diverses, et qui nous placent aussi au cœur du système électrique puisque, vous le savez, en plus de gérer le raccordement, RTE a un rôle d'équilibre entre la production et la consommation. Donc, nous avons effectivement entendu beaucoup d'interrogations sur le sujet. Nous y avons répondu, on pourra toujours poursuivre le dialogue, il n'y a pas de souci, si la compréhension n'est pas totale, mais vous dire que ces interrogations, nous les mettons en complément de la compréhension du territoire pour continuer le projet.

Le deuxième point que je voulais développer, c'est dire qu'effectivement, on va parler d'études. Oui, il faut bien faire des études pour savoir où on va faire passer le câble. Et donc, après le débat public, on poursuit nos études en mer et sur terre pour chercher le meilleur itinéraire. Et dire les études, c'est de les faire en coordination avec le producteur puisqu'il y a une partie commune qui est la mer, on dépose un dossier commun en décembre 2016, donc on travaille toujours en parfaite coordination avec le porteur de projet. Et dire aussi que ces études, c'est l'occasion de rencontres avec le public, rencontres avec les acteurs, les élus, les services, les associations. Et n'ayez crainte, vous nous reverrez. Il n'y a pas de raison, on ne va pas faire un blanc entre maintenant et le dépôt du dossier d'enquête publique. En tout cas, la posture de

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

RTE est bien celle-ci. De dire qu'on va continuer tout au long du projet à concerter, à informer, à faire de la pédagogie. Alors, la pédagogie, c'est faire des réunions au travers de cadres institutionnels : on parlait tout à l'heure de l'instance de concertation et de suivi. Cela va nous permettre de restituer les études au fil de l'eau, pour essayer de vous montrer comment on peut construire la recherche du meilleur fuseau de moindre impact pour le raccordement. Et puis également, organiser pourquoi pas des permanences d'informations. Nous l'avons fait dans d'autres régions, cela marche plutôt bien, quand on est en petit groupe avec des petites tables rondes, et qu'on met tous les sujets sur la table, que ce soit champ magnétique, transition énergétique. Il y a vraiment des dialogues qui se créent et qui permettent de bien se comprendre. Donc nous n'éliminons pas cette possibilité, avant l'enquête publique, de revenir vers vous au travers de permanences, en accord avec les mairies et le porteur de projet, justement pour faire de la pédagogie sur le sujet.

Voilà, c'est ce que je voulais dire, vu de RTE, sur ce débat public. Et je vous remercie effectivement d'avoir posé beaucoup de questions dans tous les domaines : pour nous, c'est toujours très intéressant de répondre aux questions ou du moins d'essayer d'y répondre.

André BERTIN, Lumière et Beauté

Merci. J'aurais voulu apporter certaines pièces au dossier, parce que le maître d'ouvrage nous a... non, je rembobine. J'avais dit que dans les pays d'Europe du Nord, la pêche était interdite dans les parcs éoliens, et le maître d'ouvrage m'a répondu « pas en Angleterre ». Alors, j'ai été voir sur internet ce qu'il se passait dans les parcs éoliens marins en Angleterre. J'ai trouvé qu'il y avait un problème avec les filets, les lignes, qui s'accrochent dans les infrastructures éoliennes, et dans les câbles, ou bien dans les couvertures de roches qui maintiennent les câbles au fond et les empêchent de bouger. Ceci a causé, notamment à Greater Gabbard, des pertes d'équipements, et les pêcheurs demandent maintenant compensation au maître d'ouvrage pour ces équipements perdus. Et ils ne trouvent pas satisfaction. C'est-à-dire qu'une fois que le parc éolien est construit, c'est la lutte du pot de fer contre le pot de terre.

Troisièmement, DONG, qui est une entreprise d'État du Danemark, a racheté un parc éolien en Angleterre. Il vient d'interdire la pêche pendant trois mois. Enfin, trois mois, c'est pour commencer. Et les pêcheurs ne veulent pas. Ils n'ont pas réussi à s'entendre. Alors maintenant, DONG fait un procès aux pêcheurs. Alors, là encore, le pot de fer contre le pot de fer. Alors, Messieurs les pêcheurs, les marins-pêcheurs, vous pouvez vous attendre à des difficultés une fois que le parc sera construit. Maintenant, tout va bien, c'est tout rose, c'est tout beau, mais une fois que le parc sera construit, ce sera une autre histoire.

Enfin, en Angleterre toujours... les Canadiens et les Américains sont venus en Angleterre pour s'informer sur ce qu'il se passait en Angleterre dans les parcs éoliens en mer. Et il y a un article assez long sur internet là-dessus, dans lequel ils disent qu'il y a des tas de pêcheurs qui ont abandonné, qui ne veulent plus y aller, pour les problèmes de sécurité. Alors effectivement, le problème de la sécurité, c'est un problème qui a été résolu au Danemark et dans les pays du nord de l'Europe en interdisant la pêche sur ces lieux-là. Alors, en Angleterre, pour avoir l'appui des pêcheurs, ils l'ont permis, mais le problème, c'est qu'une fois permis, c'est tellement difficile d'aller pêcher là sans risquer sa peau, parce que les filets et les lignes s'accrochent souvent au fond, dans les infrastructures dont je vous ai parlé. Et alors cela, cela met en péril le bateau et l'équipage, parce que par forte houle, c'est très dangereux d'avoir un bateau qui est accroché au fond.

Deux points de rebondissement sur ce que vous avez dit, Monsieur le Président. Vous avez parlé d'une étude sur le bruit, j'aurais aimé que le maître d'ouvrage fasse aussi une étude sur les infrasons, parce que les infrasons portent beaucoup plus loin que le bruit. Et d'après ce que l'on sait, l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu seront soumises aux infrasons lorsque le vent soufflera dans certaines directions – en fait, dans la direction où il souffle souvent.

Et enfin, je termine : vous avez mentionné, Monsieur le Président, que l'opposition avait été principalement axée sur le paysage. Je m'inscris en faux, je pense que j'ai assez parlé sur le coût de cette entreprise, le coût de l'éolien en France, le coût de la CSPE qui s'accroît et qui va s'étendre, et sur l'intermittence de cette énergie, sur les problèmes de garanties d'emplois qu'on n'a pas eues, qu'on n'a toujours pas. Les emplois, on pense qu'ils vont en fait aller à Saint-Nazaire, et non pas à l'île d'Yeu et à Noirmoutier, parce que c'est un contresens logistique. Bref, il y a beaucoup plus que... alors, il y a la pêche, il y a le problème sur les oiseaux, comme a dit la LPO, on sait très peu de choses finalement, il faudrait savoir beaucoup plus de choses pour être sûr de ce qu'il va se passer. Et je suis tout à fait d'accord avec cela, je dirais même que les problèmes vont être graves. Cela va être des milliers d'oiseaux et des milliers de chauves-souris qui vont mourir

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

chaque année. Ce n'est pas seulement le paysage, il y a des quantités d'autres points sur lesquels Lumière et Beauté exprime son opposition au projet. Voilà.

Merci, Monsieur le Président.

Evelyne BOUILLON, élue à Saint-Hilaire-de-Riez

Je voulais juste mettre en corrélation trois données que vous avez évoquées. La première, c'est la poursuite de l'information et du retour du public. La deuxième, c'est le succès qu'ont eu les débats mobiles, sur les marchés. J'ai vu que beaucoup de gens – j'y suis allée plusieurs fois – participaient, il y avait des choses très, très intéressantes. Et la troisième, c'était ce que le monsieur de Soullans – je crois – a dit sur les permanences éventuelles pour poursuivre le débat. Et je pense que cela, c'est très important, puisque beaucoup de gens sentent qu'il faut maintenant penser à l'avenir, protéger l'environnement, etc., mais peu se sentent capables d'aller déposer dans des enquêtes publiques, parce qu'ils ne se sentent, à part ceux qui participent à des associations qui sont pointues, qui ont l'habitude du dialogue, qui ont l'habitude de déposer, peu de gens le font. Et pourtant, ils sont intéressés. Donc, j'aurais souhaité, j'ai un souhait, c'est qu'effectivement, ces permanences continuent à être mises en place, et relayées par les mairies.

Je vous en remercie.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien, merci de cette intervention. Y en a-t-il d'autres ?

S'il n'y en a pas, on va terminer à la fois cette soirée et presque le débat public. Je voudrais rappeler les échéances : le site internet sera ouvert en écriture jusqu'au 7 août à 23h59 ; deuxièmement, la commission particulière devra rendre sa copie d'ici le 7 octobre 2015 ; et c'est donc le 7 janvier 2016 que le maître d'ouvrage devra publier les suites qu'il donne, les enseignements qu'il tire de ce débat public.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à ce débat, tous ceux qui ont contribué à l'enrichir, tous ceux qui, du côté de la logistique, ont contribué à ce qu'il puisse se tenir dans des conditions matérielles agréables pour tout le monde, et vous souhaiter une bonne fin de soirée.

Merci beaucoup à tous.

Clôture de la réunion à 22h10